Québec 🚟

Gouvernement du Québec Le ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau Leader adjoint du gouvernement

Québec, le 16 janvier 2003

Monsieur Louis Bourget
Directeur général et Secrétaire-trésorier
MRC de Vallée-de-l'Or
42, place Hammond
Val d'Or (Québec) J9P 3A9

IMRCVO

RECULE:

ORIGINAL:

COPIE(S):

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite de l'analyse de conformité, le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Valléc-de-l'Or est conforme à la Section VII de la Loi sur la qualité de l'environnement. Toutefois, nous souhaitons que vous apportiez certains correctifs mineurs pour le rendre plus précis face aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement et aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Ces précisions concernent notamment l'inventaire, la méthode d'estimation des quantités et des objectifs de réduction et votre position concernant le droit de regard. Au cours des prochaines semaines, un représentant de RECYC-QUÉBEC communiquera avec vous pour donner plus de détails.

Suite à ces correctifs, il vous sera donc possible de procéder à l'adoption d'un règlement édictant votre Plan de gestion des matières résiduelles. Nous vous rappelons, qu'en vertu de l'article 53.18 de la Loi, vous devez nous transmettre sans délai, ainsi qu'à toute municipalité régionale de comté environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application de votre plan, une copie de votre plan de gestion officiellement adopté.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression mes sentiments distingués.

Le ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau,

Jean François Simard

c.c. MRC d'Abitibi, Ville de Rouyn-Noranda, MRC de Témiscamingue, MRC de Pontlac, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, MRC le Haut-Saint-Maurice

Québec Édifice Marie-Guyart, 30° étage 675, boulevard René-Lévesque Est Ouébec (Québec) GTR SV7 Téléphone : (418) 521-3977 Téléphone : (418) 643-4143 Courriel : ministre@menv.gouv.gc.ca

Montréal 800, Tour de la Place-Victoria 9ureau 3.16 Montréal (Québec) H4Z 187 Téléphone : (514) 873-2622 Télécopieur : (514) 873-2620

MRC de Vallée-de-l'Or

Plan de gestion des matières résiduelles Préliminaire - 2003-2008

RÉSUMÉ

Service de l'environnement et de la foresterie

MRC de Vallée-de-l'Or

42, place Hammond

Val-d'Or (Québec) J9P 3A9

Août 2002

TABLE DES MATIÈRES

INTRODU	OTION 4	
CHAPITRE	I : LA DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFI-CATION DE LA MRC DE VALLÉE-DE-L'OR	
1.1 1.2	Identification et présentation de notre territoire Les municipalités visées par le plan ainsi que la population de la MRC9	8
1.3	1.2.1 Fusions municipales)
CHAPITRE	II : LE MODE DE GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VALLÉE-DE-L'OR12	,
2.1 2.2 2.3	Description du rôle de la MRC	3
CHAPITRE	III : LE BILAN DE GESTION DES RÉSIDUS SUR LE TERRITOIR DE PLANIFICATION	
3.1	Les résidus domestiques	, , , ,
3.2	Boues municipales	
3.3 3.4	Résidus de construction, de démolition et de rénovation	6
3.5	Bilan de masse global	7

		3.5.2	Quantités totales de résidus éliminés	
			Quantités totales de résidus mis en vale	
			Pourcentage des résidus mis en valeur	
			résidus éliminés	
	3.6	Coûts	de gestion	
			Résidus domestiques et boues municip	
CHAF	PITRE	IV:	L'ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET I	DES OBJECTIFS 35
	4.1	Les of	ojectifs gouvernementaux	36
			ientations de la MRC de Vallée-de-l'Or .	
	4.3	Les of	jectifs de la MRC de Vallée-de-l'Or	37
			ratégies de gestion des matières résidu	
CHAF	PITRE	V :	LE DROIT DE LIMITATION OU D'INTE	ERDIC-
			TION DES DÉCHETS ÉLIMINÉS SUR	
CHAF	PITRE	VI:	BUDGET ET ÉCHÉANCIER	47
BIBLI	OGR	APHIE	58	
LISTE	DES	TABI	EAUX	60

INTRODUCTION

La Politique gouvernementale de gestion intégrée des déchets solides de 1989 visait la réduction de 50 % de la quantité des résidus envoyés à l'élimination en l'an 2000. Malgré plusieurs efforts, il est devenu de plus en plus évident que l'objectif de cette politique pourrait difficilement être atteint dans les délais escomptés. Appuyé sur une vaste série de consultations publiques, le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 propose une gestion plus respectueuse de l'environnement tout en contribuant au développement social et économique du Québec. De plus, il indique clairement les actions qui doivent être prises afin d'atteindre des objectifs précis qui conduiront à des résultats concrets.

Tel que stipule l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement :

« Toute communauté urbaine ou municipalité régionale de comté doit, dans un délai de deux ans, établir un plan de gestion des matières résiduelles .»

Ce document constitue le premier résumé du plan de gestion des matières résiduelles (P.GMR) de la MRC de Vallée-de-l'Or. Ce plan vise à prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, à promouvoir la récupération et la valorisation, à réduire la quantité de matières à éliminer ainsi qu'à assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination.

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan GMR, un comité de gestion des matières résiduelles (C. GMR) a été créé et s'est vu confier le mandat de favoriser l'atteinte des objectifs du Plan d'action québécois 1998-2008.

Formé d'élus représentant les trois (3) pôles de la MRC ainsi que de représentants de différents groupes (économique, syndical, communautaire et environnemental), les membres du C. GMR se rencontrent au besoin afin de collaborer à l'élaboration dudit plan et, par le fait même, de s'assurer que celui-ci contienne les informations obligatoires, conformément à l'article 53.9 du la Loi sur la qualité de l'environnement.

À l'intérieur de ce document, vous trouverez, entre autres, les informations concernant le territoire visé, les installations existantes ainsi que les stratégies à adopter par la MRC afin d'atteindre l'objectif du ministère, soit de mettre en valeur, d'ici 2008, 65 % des matières pouvant l'être. De plus, à la fin du document, les coûts engendrés par la mise sur pied de ces différentes stratégies vous seront présentés en détail.

Conformément aux dispositions de la loi, le plan GMR de la MRC de Vallée-de-l'Or fut transmis à ses six (6) municipalités afin d'effectuer une série de consultations publiques. Ces dernières ont servi à recueillir les commentaires ainsi que les propositions de modifications à apporter au plan. Par la suite, la version définitive dudit plan a été transmise à la Société de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) afin d'être approuvé.

Ce plan sera valide jusqu'au mois de février 2008, date à laquelle il sera révisé et bonifié pour être reconduit sur une période de cinq (5) ans, soit de 2008 à 2013.

AVERTISSEMENTS

FUSIONS MUNICIPALES: DÉCRET 1201-2001

Veuillez noter que les données des municipalités de Dubuisson, Sullivan, Val-d'Or, Vassan et Val-Senneville ont été fusionnées pour les besoins de la cause.

STATISTIQUES CANADA

Notez que les informations contenues dans les tableaux du chapitre premier datent du dernier recensement de Statistique Canada (1996). Ces tableaux seront ajustés dès que les données de 2002 seront disponibles.

SUBVENTIONS

Notez que les coûts prévus à la mise sur pied des différentes stratégies de gestion des matières résiduelles de la MRC sont estimés sans aucune subvention. De ce fait, ces coûts pourraient être à la baisse advenant le cas où la MRC bénéficierait de différentes subventions.

La description du territoire de planification de la MRC de Vallée-de-l'Or

CHAPITRE 1

LA DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION DE LA MRC DE VALLÉE-DE-L'OR

1.1 IDENTIFICATION ET PRÉSENTATION DE NOTRE TERRITOIRE

Située dans le nord-ouest québécois appelé Abitibi-Témiscamingue, la MRC de Vallée-de-l'Or s'étend sur une superficie de 27 605,63 km². Bornée au nord et au nord-ouest respectivement par le 49^e parallèle et la MRC d'Abitibi, le territoire de la MRC est limité à l'ouest par les MRC de Rouyn-Noranda et de Témiscamingue, au sud par les MRC de Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau et à l'est par la MRC du Haut-Saint-Maurice.

Sur la route 117, reliant Montréal à l'Abitibi, Val-d'Or constitue la principale agglomération du territoire de la MRC. Elle se situe à 534 kilomètres de Montréal.

Le développement du territoire se fait principalement selon deux axes majeurs; l'un, est-ouest, longeant la route 117 entre Louvicourt et Rivière-Héva; l'autre, nord-sud suit la route 113 jusqu'à la ville de Senneterre.

1.2 LES MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LE PLAN AINSI QUE LA POPULATION DE LA MRC

Tableau I Municipalités et population

Municipalité	Population (habitants)	Densité de population (habitants/km²)
Belcourt	280	0,67
Malartic	4 140	25,32
Rivière-Héva	1 098	5.51
Senneterre-paroisse	1 162	2,67
Senneterre-ville	3 541	0,2
Val-d'Or	33 812	8,5
TNO Lac Fouillac	172	0,3
TNO Réservoir-Dozois	219	0,04
Réserve algonquine du Lac Simon	1 075	332,8
Total	45 499	1,64

Source : Répertoire des municipalités, 2000

1.2.1 FUSIONS MUNICIPALES

La MRC de Vallée-de-l'Or n'a pas échappé à la vague de fusions municipales qui a touché le Québec en 2001. Effectivement, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) a proposé la fusion de cinq (5) municipalités de la MRC de Vallée-de-l'Or. On y retrouve la ville de Val-d'Or et les municipalités de Dubuisson, Vassan, Val-Senneville, et Sullivan. Cette nouvelle ville a pris le nom de Ville de Val-d'Or depuis le 1^{er} janvier 2002.

Le plan de gestion des matières résiduelles touche les municipalités suivantes : Belcourt, Malartic, Rivière-Héva, Senneterre-ville, Senneterre-paroisse, Val-d'Or ainsi que deux (2) TNO (lac Fouillac et Réservoir Dozois) et la réserve algonquine du Lac Simon.

1.3 LES INDUSTRIES, LES COMMERCES ET LES INSTITUTIONS (ICI)

On dénombre environ 1054 ICI sur le territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or. La grande majorité des ICI proviennent de la ville de Val-d'Or, soit un total de 731 ICI réparties de la façon suivante : 412 industries, 591 commerces et 50 institutions. On dénombre très peu d'industries à Belcourt et Rivière-Héva, aucune à Senneterre-paroisse ainsi qu'au TNO Réservoir-Dozois. Chacune des municipalités, sauf Belcourt et Senneterre-paroisse, possède une école primaire ou secondaire sur son territoire. Les institutions collégiales et universitaires se retrouvent dans la ville de Val-d'Or.

Tableau II
Les industries, les commerces et les institutions

				Institutions		
Municipalités	Industries	Commerces	Réseau santé services sociaux	Écoles rimaires e econdaire	Cégep e iniversite	Total
Belcourt	6	4	0	0	0	10
Malartic	34	59	2	3	0	98
Rivière-Héva	3	15	0	1	0	19
Senneterre-p	17	15	0	0	0	32
Senneterre-v	55	86	1	3	0	145
Val-d'Or	288	406	14	21	2	731

				Institutions		
Municipalités	Industries	Commerces	Réseau santé services sociaux	Écoles rimaires e econdaire	Cégep e iniversite	Total
TNO Réservoir - Dozois	8	0	0	0	0	8
TNO Lac Fouillac	1	7	0	0	0	8
Réserve algonquine du Lac Simon	1	0	0	2	0	3
Total	413	592	17	30	2	1054

Source : Rôle d'évaluation des villes et des municipalités, septembre 1999 ainsi que le répertoire des entreprises de la MRC de Vallée-de-l'Or 2000.

Le mode de gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or

CHAPITRE 2

LE MODE DE GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRCVO

2.1 DESCRIPTION DU RÔLE DE LA MRC

Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, la MRC ne détient aucun rôle spécifique pour l'instant, hormis la gestion des déchets destinés à l'enfouissement dans ses 2 territoires non organisés (TNO) et la gestion d'un site de disposition des boues de fosses septiques.

2.2 DESCRIPTION DU RÔLE DES MUNICIPALITÉS

Chaque municipalité et ville de la MRC gère elle-même ses déchets, de la collecte à l'élimination en passant par l'apport volontaire. On retrouve sur le territoire plus de 141 cloches vertes servant à la récupération par apport volontaire (voir le tableau ci-dessous).

En ce qui concerne le site d'enfouissement, les dépôts en tranchées et le dépôt de matériaux secs, ils sont aussi gérés par la ville ou la municipalité qui les possède.

2.3 DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES

La Loi sur les cités et villes, le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme confient aux municipalités des pouvoirs pour gérer les résidus sur leur territoire. Le gouvernement québécois a aussi défini le cadre réglementaire et normatif de la gestion des résidus en matière d'environnement dans la Loi sur la qualité de l'environnement. Par l'intermédiaire de ses directions régionales, le ministère de l'Environnement délivre les certificats et les permis requis pour l'établissement, la modification et l'exploitation des installations de gestion des résidus et veille à l'application et au respect du Règlement sur les déchets solides par les exploitants de ces équipements.

La MRC compte au total neuf (9) sites municipaux permettant de recevoir des déchets domestiques de la population; il s'agit des dépôts en tranchées de Belcourt, Rivière-Héva, Senneterre-paroisse, Senneterre-ville (2), Val-d'Or (2) ainsi que le lieu d'enfouissement sanitaire de la ville de Val-d'Or. Ce dernier dessert les villes de Val-d'Or et Malartic ainsi que les deux (2) TNO (Lac Fouillac, Réservoir-Dozois). Notons par ailleurs que le seul dépôt de matériaux secs autorisé en région est situé à proximité du LES de la ville de Val-d'Or.

Par ailleurs, il existe deux (2) DET privés sur le territoire de la MRC. Ces derniers appartiennent respectivement à l'industrie Norbord (division Senneterre) ainsi qu'à Abitibi Consolidated du Canada (secteur Senneterre).

De plus, nous retrouvons un site de disposition des boues de fosses septiques desservant le territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or ainsi que des MRC limitrophes. Dans les tableaux suivants, vous trouverez les éléments caractérisant chacun de ces sites.

Le bilan de gestion des résidus sur le territoire de planification

CHAPITRE 3

LE BILAN DE GESTION DES RÉSIDUS SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION

3.1 LES RÉSIDUS DOMESTIQUES

3.1.1 TYPES DE COLLECTES, DE TRAITEMENTS ET QUANTITÉS DES RÉSIDUS DOMESTIQUES ÉLIMINÉS

Types de collectes

Les citoyens du territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or produisent une quantité de résidus domestiques comparables aux autres MRC de la province. L'enlèvement de ces résidus s'effectue de porte en porte une fois par semaine pour toutes les municipalités et villes du territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or. Notons aussi que des conteneurs à déchets se retrouvent sur le TNO Réservoir-Dozois afin que ses résidents y déposent leurs résidus qui sont ensuite enlevés par un entrepreneur.

Types de traitements

La MRC de Vallée-de-l'Or compte au total huit (8) sites municipaux permettant de recevoir les déchets domestiques de la population; il s'agit des dépôts en tranchées de Belcourt, Rivière-Héva, Senneterre-paroisse, Senneterre-ville (2), Val-d'Or (secteurs Dubuisson et Vassan) ainsi que le lieu d'enfouissement sanitaire de la ville de Val-d'Or. Ce dernier dessert les villes de Val-d'Or (secteurs Sullivan et Val-Senneville) et de Malartic ainsi que les deux (2) TNO du territoire (TNO Lac Fouillac et TNO Réservoir-Dozois). Notons que tous les déchets domestiques recueillis sur notre territoire sont enfouis.

Quantités

Il a été établi que la MRC de Vallée-de-l'Or produirait annuellement 47

530 tonnes métriques de résidus domestiques. Sachant alors que 2,8 % de ces résidus sont récupérés et/ou recyclés, on estime à environ 46 191 tonnes métriques les déchets domestiques enfouis annuellement.

Tableau III
Les résidus domestiques éliminés

Quantités	% de récupération/	Quantités
produites	recyclage	enfouies
47 530 Tm (ICI inclus)	2,8 %	46 191 Tm (ICI inclus)

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2001

3.1.2 TYPES DE COLLECTES, DE TRAITEMENTS ET QUANTITÉS DE RÉSIDUS DOMESTIQUES RECYCLÉS

Types de collectes : l'apport volontaire

La MRC de Vallée-de-l'Or a opté pour cette solution, soit la collecte sélective par apport volontaire. Quelques dizaines de cloches vertes sont dispersées sur le territoire de façon à ce que tous les citoyens puissent y accéder facilement. Toutes les catégories de déchets recyclables peuvent être contenues dans ces cloches vertes. Aucun tri à la source n'est effectué par les citoyens, et ce, sur tout le territoire de la MRC.

Types de traitements

Les déchets domestiques récupérés à l'intérieur des cloches dispersées sur le territoire de la MRC peuvent se rendre dans différents endroits, soit au centre Récupération Perron de Rouyn-Noranda, aux entreprises de récupération de la région ou encore ils peuvent être vendus aux citoyens.

Quantités

Tel que mentionné antérieurement, la MRC de Vallée-de-l'Or produit 47 530 tonnes métriques de résidus annuellement. De cette quantité, 2,8 % est récupéré et/ou recyclé. On affirme donc qu'environ 1 339 tonnes métriques de résidus domestiques sont récupérées et/ou recyclées.

Tableau IV
Les résidus domestiques récupérés et/ou recyclés

Quantités	% de récupération/	Quantités
produites	recyclage	récupérées
47 530 Tm	2,8 %	1 339 Tm

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2001

3.1.3 TYPES DE COLLECTES, DE TRAITEMENTS ET QUANTITÉS DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

À l'intérieur de la MRC de Vallée-de-l'Or, seulement deux (2) municipalités offrent le service de collecte de résidus domestiques dangereux, soit Val-d'Or et Rivière-Héva. Ces deux (2) municipalités optent pour la journée de collecte. Les citoyens se déplacent pour aller disposer de leurs RDD au garage municipal. En ce qui concerne les citoyens des autres municipalités, ils peuvent se déplacer pour participer à la journée de collecte effectuée à tous les printemps à la ville de Val-d'Or.

On connaît aussi un autre type de collecte, qu'on nomme la collecte aux points de vente. Cette dernière présente généralement le résultat de l'initiative de certains commerces qui vendent une quantité de produits susceptibles de générer des RDD.

Sur le territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or, quelques commerces récupèrent, tout au long de l'année, les RDD qu'ils vendent. On parle alors du Canadian Tire (magasins associés) de Val-d'Or qui récupère les batteries et les huiles usées, du Rénovateur Rona de Val-d'Or qui, lui, récupère les peintures usées et les Jean Coutu (succursales de Val-d'Or et Malartic) et Uniprix (Val-d'Or) qui s'occupent de récupérer les médicaments périmés.

Types de traitement

Les peintures, huiles et batteries usées ainsi que les médicaments périmés sont récupérés chez les commerçants participants de la MRC. Ce sont donc ces derniers qui voient au traitement sécuritaire de ces résidus domestiques dangereux. En ce qui concerne les autres RDD qui ne sont pas recueillis par les commerçants et lors des journées de collecte, ils sont possiblement enfouis à l'intérieur de nos dépôts en tranchées et de notre lieu d'enfouissement sanitaire.

Quantités

Dans la MRC de Vallée-de-l'Or, 2 municipalités effectuent une journée de collecte de RDD, d'une durée d'une fin de semaine par année. Il y a la ville de Val-d'Or qui, lors d'une récente collecte, a récupéré soixante-dix (70) barils de 45 gallons de RDD ainsi que la municipalité de Rivière-Héva qui récupère en moyenne deux (2) barils de 45 gallons annuellement.

Tableau V

Quantités de RDD collectés en moyenne à la ville de Val-d'Or lors d'une journée de collecte municipale

Types de résidus	Quantités
Peinture liquide	9 300 kg
Huiles et solvants	5 500 kg
Autres produits (acides, etc.)	2 674 kg
Pneus	1 153 unités
Batteries	164 unités
Bombonnes de gaz	200 unités
Piles d'usage domestique	159 kg
Médicaments	56 kg

Source : Ville de Val-d'Or 2000

Tableau VI

Quantités de RDD produits sur le territoire de la MRC

Municipalités	Quantités en tonnes métriques (Tm)	Pourcentage par rapport au total de RDD produits (%)
Belcourt	± 0,7	0,6
Malartic	± 10.8	9
Rivière-Héva	± 2.8	2,4
Senneterre-paroisse	± 3	2,5
Senneterre-ville	± 9.3	7,8
Val-d'Or	± 89.1	74,5
TNO Lac Fouillac	± 0.4	0,4
TNO Réservoir-Dozois	± 0.6	0,5
Réserve algonquine du Lac Simon	± 3.3	2,3
Total	± 120	100

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2001

3.1.4 TYPES DE COLLECTES, DE TRAITEMENTS, ET QUANTITÉS DES ENCOMBRANTS RÉCUPÉRÉS

Types de collectes

Plusieurs des municipalités de la MRC effectuent une collecte de ces encombrants, au moins une fois par an. On parle de Val-d'Or, Rivière-Héva, Senneterre-paroisse, Senneterre-ville ainsi que du TNO Lac Fouillac. La majorité des collectes s'effectue de porte en porte, soit par le personnel de la municipalité avec leur camion , soit par la compagnie sanitaire desservant le territoire.

Types de traitements

Quelques récupérateurs en région s'occupent de recueillir ces encombrants, pour ensuite les revendre à prix modiques au citoyens.

Quantités

On estime à environ 1 361 tonnes métriques d'encombrants générés par les citoyens de la MRC de Vallée-de-l'Or. De ce nombre, selon les statistiques de Recyc-Québec (Bdmr 2001), on estimerait à 337 tonnes métriques la quantité d'encombrants récupérés. Notons que plusieurs endroits récupèrent les encombrants sur le territoire.

Quantités produites	% de récupération/ recyclage	Quantités récupérées
1 361 Tm	24 %	337 Tm

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2001

3.1.5 TYPES DE COLLECTES, DE TRAITEMENTS ET QUANTITÉS DES RÉSIDUS DE TEXTILES

Type de collectes

Depuis maintenant quelque temps, la collecte des résidus de textiles ne se fait plus à l'intérieur des cloches vertes distribuées sur le territoire de la MRC.

Les gens voulant disposer adéquatement de leurs résidus de textiles doivent aller les porter eux-mêmes à certains organismes qui en font la collecte. À chacun des trois (3) pôles de la MRC, on retrouve un de ces

organismes. (Centre d'entraide familiale de Val-d'Or, le Samaritain de Malartic, la Maison de la famille, les Filles d'Isabelle et le Baluchon de Senneterre-ville, etc.)

Type de traitements

Ces organismes communautaires ont pour objectif et pour mission de réduire, de réutiliser et de recycler ces résidus de textiles afin d'inciter la communauté à la conservation des ressources. Ils nettoient, réparent et revendent à prix modiques les textiles et les vêtements.

Quantités

On estime à environ 517 tonnes métriques les textiles produits sur le territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or et, de ce nombre, 99 tonnes métriques sont récupérées dans les différents comptoirs familiaux, friperies, marchés aux puces, etc.

Quantités	% de récupération/	Quantités
produites	recyclage	récupérées
517 Tm	19 %	99 Tm

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2001

3.2 BOUES MUNICIPALES

3.2.1 BILAN DE MASSE DES QUANTITÉS MISES EN VALEUR ET ÉLIMINÉES

Tableau VII

Quantités de boues mises en valeur

Quantités de boues mises en valeur	Quantité en Tm
Boues d'usine d'épuration	6 500
Boues de fosses septiques	2 311,4
Total	8 811,4

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2001

Tableau VIII

Quantités de boues éliminées

Quantités de boues éliminées	Quantité en Tm
Boues d'usine d'épuration	0
Boues de fosses septiques	0
Total	0

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2001

3.3 RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE DÉMOLITION ET DE RÉNOVATION

Dépôt de matériaux secs de la ville de Val-d'Or

Sur le territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or, les résidus de construction et de démolition se retrouvent dans les différents dépôts en tranchées ainsi qu'au dépôt de matériaux secs de la ville de Val-d'Or. Ce dernier dessert les villes de Val-d'Or et Malartic.

Ne sont pas acceptés au DMS de la ville de Val-d'Or : les matériaux contaminés aux hydrocarbures, les matériaux non acceptés par la réglementation du ministère de l'Environnement du Québec ainsi que les carcasses de vieilles voitures.

Quantités

Depuis son ouverture, il s'est accumulé tout près de 120 000 tonnes métriques de résidus au dépôt de matériaux secs de la ville de Val-d'Or. On estime en moyenne à 20 000 tonnes métriques de résidus par année se rendant au DMS.

En ce qui concerne les résidus de construction et de démolition générés par les autres municipalités non desservies par le DMS de la ville de Val-d'Or, et apportés à leur dépôt en tranchées, il s'en trouve difficile d'en estimer les quantités.

3.4 RÉSIDUS DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS ASSIMILABLES AUX RÉSIDUS DOMESTIQUES

Quantité

On estime à 20 032 tonnes métriques la quantité de résidus des industries, commerces et institutions mise en valeur et éliminée sur le territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or.

3.5 BILAN DE MASSE GLOBAL

3.5.1 QUANTITÉS TOTALES DE RÉSIDUS GÉNÉRÉS

Tableau IX

Quantités totales de résidus générés

Quantités totales de résidus générés	TM
Résidus domestiques (incluant les ICI)	47 530
Boues municipales (stations d'épuration + boues de fosses septiques)	8 811,4
Total	56 341,4

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2001

3.5.2 QUANTITÉS TOTALES DE RÉSIDUS ÉLIMINÉS

Tableau X

Quantités totales de résidus éliminés

Quantités totales de résidus éliminés	ТМ
Résidus domestiques (incluant les ICI)	46 191
Boues municipales (stations d'épuration + boues de fosses septiques)	0
Total	46 191

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2001

3.5.3 QUANTITÉS TOTALES DE RÉSIDUS MIS EN VALEUR

Tableau XI

Quantités totales de résidus mis en valeur

Quantités totales de résidus mis en valeur	TM
Résidus domestiques (incluant les ICI)	1 339
Boues municipales (stations d'épuration + boues de fosses septiques)	8 811,4
Total	10 150,4

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2001

3.5.4 POURCENTAGE DE RÉSIDUS MIS EN VALEUR PAR RAPPORT AUX RÉSIDUS ÉLIMINÉS

Tableau XII

Proportion des résidus mis en valeur et des résidus éliminés

Mis en valeur		Éliminés	
Tm	%	Tm	%
10 150,4*	21,6	46 191*	74,8

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2001

* Ces chiffres proviennent des données recueillies seulement et des quantités estimées

3.6 COÛTS DE GESTION

3.6.1 RÉSIDUS DOMESTIQUES ET BOUES MUNICIPALES

Tableau XIII

Mode de tarification de la clientèle de la municipalité de Belcourt

DÉPENSES 2002		
Déchets domestiques :	Collecte	8 000 \$
	Traitement	1 500 \$
Récupération (cloches vertes)		-
Boues municipales		-
Total		9 500 \$

REVENUS 2002	
Taxe spéciale pour la destruction et l'enlèvement des déchets	9 590 \$
Taxe spéciale égout	2 160 \$
Total	11 750 \$
Surplus	2 250 \$

Source : Municipalité de Belcourt 2002

Tableau XIV

Mode de tarification de la clientèle de la ville de Malartic

DÉPENSES 2002		
Déchets domestiques :	Collecte	130 000 \$
	Traitement	129 695 \$
Récupération (cloches vertes)		N/A
Boues municipales		N/A
Total		259 695 \$
REVENUS 2002		
Taxe spéciale pour la destruction et des déchets	t l'enlèvement	156 900 \$
Total		156 900 \$
	Déficit	(102 795 \$)

Source : Ville de Malartic 2002

Tableau XV

Mode de tarification de la clientèle de la municipalité de Rivière-Héva

DÉPENSES 2002		
Déchets domestiques :	Collecte	37 682 \$
	Traitement	29 962 \$
Récupération (cloches vertes)		6 000 \$
Boues municipales		N/A
Total		73 644 \$
REVENUS 2002		
Taxe spéciale pour la destruction et des déchets	l'enlèvement	37 456 \$
Total		37 456 \$
	Déficit	(36 188 \$)

Source : Municipalité de Rivière-Héva 2002

Tableau XVI

Mode de tarification de la clientèle de la municipalité de Senneterre-paroisse

DÉPENSES 2002		
Déchets domestiques :	Collecte	34 000 \$
	Traitement	28 535 \$
Récupération (cloches vertes)		N/A
Boues municipales		N/A
Total		62 535 \$
REVENUS 2002		
Taxe spéciale pour la destruction des déchets	n et l'enlèvement	66 300 \$
Total		66 300 \$
	Surplus	3 765 \$

Source : Municipalité de Senneterre-paroisse 2002

Tableau XVII

Mode de tarification de la clientèle de la ville de Senneterre

DÉPENSES 2002		
Déchets domestiques :	Collecte	124 956 \$
	Traitement	42 504 \$
Récupération (cloches vertes)		16 464 \$
Boues municipales		N/A
Total		183 924 \$
REVENUS 2002		
Taxe spéciale pour la destruction e des déchets	et l'enlèvement	174 139 \$
Total		174 139 \$
	Déficit	(9 785 \$)

Source : Ville de Senneterre 2002

Tableau XVIII Mode de tarification de la clientèle de la ville de Val-d'Or

DÉPENSES 2002		
Déchets domestiques :	Collecte	775 300 \$
	Traitement	534 000 \$
Récupération (cloches vertes)		44 600 \$
Boues municipales		578 700 \$
Total		1 932 600 \$
REVENUS 2002		
Taxe spéciale pour la destruction e des déchets	t l'enlèvement	1 880 300 \$
Récupération		159 900 \$
Total		2 040 200 \$
	Surplus	107 600 \$

Source : Ville de Val-d'Or 2002

Tableau XIX Mode de tarification de la clientèle du TNO Lac Fouillac

DÉPENSES 2002		
Déchets domestiques :	Collecte	15 257 \$
	Traitement	3 860 \$
Récupération (cloches vertes)		N/A
Boues municipales		N/A
Total		19 117 \$
REVENUS 2002		
Taxe spéciale pour la destruction e des déchets	et l'enlèvement	9 280 \$
Total		9 280 \$
	Déficit	(9 837 \$)

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Tableau XX

Mode de tarification de la clientèle du
TNO Réservoir Dozois

DÉPENSES 2002			
Déchets domestiques :	Collecte	N/A	
	Traitement	N/A	
Récupération (cloches vertes)		N/A	
Boues municipales		N/A	
Total		N/A	
REVENUS 2002			
Taxe spéciale pour la destruction et l'enlèvement des déchets		N/A	
Total		N/A	
Surplus et ou déficit		N/A	

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Tableau XXI

Mode de tarification de la MRC de Vallée-de-l'OrSite de disposition des boues de fosses septiques

DÉPENSES 2002		
Site de disposition des BFS		23 000 \$
Total		23 000 \$
REVENUS 2002		
Site de disposition des BFS		80 000 \$
Total		80 000 \$
	Surplus	57 00 \$

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Tableau XXII

Coûts nets de la gestion des déchets

Municipalités	Dépenses en \$
Belcourt	9 500
Malartic	259 695
Rivière-Héva	73 644
Senneterre-paroisse	62 535
Senneterre-ville	183 924
Val-d'Or	1 932 600
TNO Lac Fouillac	19 117
TNO Réservoir-Dozois	N/A
MRC de Vallée-de-l'Or	23 000
Total	2 564 015

Source : Les municipalités de la MRC de Vallée-de-l'Or 2002

L'énoncé des orientations et des objectifs

CHAPITRE 4

L'ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS

4.1 LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT

L'utilisation durable des ressources naturelles repose, entre autres, sur une meilleure gestion des ressources que représentent les matières résiduelles. Le Plan d'action québécois propose ainsi des mesures qui visent à mettre en valeur plus de 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement. Cet objectif pourra être atteint seulement si tous les secteurs de la société y contribuent. Ainsi, des objectifs de récupération pour chaque secteur et par matière ont été fixés.

Dans les municipalités

- 60 % du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible;
- 75 % des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux);
- 50 % du textile;
- 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses.

Dans les industries, les commerces et les institutions

- 85 % des pneus;
- 95 % des métaux et du verre;
- 70 % du plastique et des fibres, y compris le bois;
- 60 % de la matière putrescible.

Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition

• 60 % de toutes les matières pouvant être mises en valeur.

4.2 LES ORIENTATIONS DE LA MRC

Les grandes orientations prises par la MRC de Vallée-de-l'Or sont :

- Promouvoir les 3RV-E (réduction, récupération, recyclage, valorisation et élimination) dans l'ordre;
- Privilégier le partenariat avec l'entreprise privée afin de promouvoir l'économie sur le territoire de la MRC;
- Privilégier l'éducation de la population de la MRC de Vallée-de-l'Or afin d'atteindre une plus grande participation aux divers programmes, et, par le fait même, de respecter les objectifs fixés par la MRC;
- Assurer la fermeture des dépôts en tranchées se situant à moins de 100 km d'un LET, dans le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement.

4.3 LES OBJECTIFS DE LA MRC

La MRC de Vallée-de-l'Or, ayant choisi de travailler en fonction de l'atteinte des objectifs gouvernementaux de 2008, désire atteindre un taux de récupération du potentiel récupérable de 65 % en 2008. Ainsi, elle désire récupérer 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et des matières putrescibles (comprenant les résidus de jardins et les résidus alimentaires), 60 % des résidus domestiques dangereux et 50 % des textiles. Il faut noter que ces objectifs sont établis relativement au potentiel récupérable pour les matières de provenance municipale ou résidentielle.

Par rapport aux matières résiduelles de provenance résidentielle du territoire de la MRCVO et de l'avancement atteint actuellement en terme de taux de récupération, les efforts annuels de récupération d'ici l'an 2008 ont été calculés et sont présentés dans le tableau ci-dessous. Cette relation permet de démontrer où la MRCVO devra mettre l'emphase si elle veut atteindre les objectifs du gouvernement pour 2008.

Tableau XXIII

Relation entre les taux de récupération et les objectifs gouvernementaux

Catégorie de matières récupérables	Taux de récupération actuel de la MRC	récupération Objectifs gouverne-		Augmentation annuelle nécessaire de 2003 à 2008
Papiers Cartons Verre Métaux Plastiques	2,2	60	57,8	11.56
Textiles	19	50	31	6,2
Résidus de jardin Résidus alimentaires	0	60	60	12,0
RDD	10	60	50	10,0
Encombrants	24	60	36	7,2

4.4 LES STRATÉGIES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (SCÉNARIOS)

Tableau XXIV Stratégie 1 - Sensibilisation de la population

Sensibilisation de la population en ce qui concerne la collecte des matières recyclables, la collecte des RDD, des textiles, des matériaux de construction, des encombrants, des résidus putrescibles, des boues de fosses septiques ainsi que la collecte sélective dans les ICI et les domaines de la rénovation, de la construction et de la démolition.

Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2003 : n/a	2006 : n/a
	2004 : n/a	2007 : n/a
	2005 : n/a	2008 : n/a

Source: MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Tableau XXV Stratégie 2 - Collecte sélective à trois voies

La MRC opterait pour une collecte de porte en porte à 2 voies (éventuellement à trois voies) afin de récupérer le verre, le plastique, le métal, les fibres et le textile. Cette collecte serait de type combiné, dans le sens où le camion effectue la collecte des déchets et celle des matières recyclables à la fois.

	2003 : n/a	2006 : 19,5 %
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2004 : n/a	2007 : 26 %
	2005 : 13%	2008 : 32,5 %

Tableau XXVI

Stratégie 3 - Collecte spéciale des RDD

Cette collecte prendrait la forme d'une journée de collecte effectuée dans toutes les municipalités de la MRC. Un camion adapté à ce type de collecte passerait y récupérer les résidus dangereux. La collecte par point de vente, déjà en activité présentement, resterait encore présente.

La localisation d'un dépôt permanent de RDD sur le site du LES de Val-d'Or, qui pourrait accueillir, tout au long de l'année, les peintures, bases, batteries d'auto, acides, aérosols, cyanure, médicaments, oxydants, piles, propane, réactifs, huiles usées, solvants et tout autre RDD, serait accessible à tous les citoyens de la MRC.

	2003 : n/a	2006 : 26,35 %
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2004 : 26,35 %	2007 : 26,35 %
	2005 : 26,35 %	2008 : 26,35 %

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Tableau XXVII

Stratégie 4 - Collecte spéciale des encombrants

Déjà présente dans la majorité des municipalités de la MRC, la journée de collecte reste le meilleur moyen pour la MRC de récolter ces encombrants. Elle sera effectuée dans toutes les municipalités, deux fois pas année.

Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées (Voir Éco-centre)	2003 : n/a	2006 : 31 %
	2004 : n/a	2007 : 31 %
	2005 : 31 %	2008 : 31 %

Tableau XXVIII

Stratégie 5 – Traitement des boues municipales

Ces boues seront étendues sur le parc à résidus miniers de la East Sullivan ou tout autre parc à résidus miniers (advenant le cas où ce dernier ne soit plus accessible) et accueillera les boues municipales de tout le territoire de la MRC.

	2003 : 100 %	2006 : 100 %
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2004 : 100 %	2007 : 100 %
	2005 : 100 %	2008 : 100 %

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Tableau XXIX Stratégie 6 - Plate-forme de compostage

Construction d'une plate-forme de compostage pouvant accueillir les feuilles, arbres, boues de fosses septiques et boues d'usines d'épuration ainsi que des résidus putrescibles. Cette plateforme sera située sur le parc à résidus miniers de l'ancienne mine East Sullivan.

	2003 : 6 %	2006 : 33 %
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2004 : 16 %	2007 : 60 %
•	2005 : 16 %	2008 : 60 %

Tableau XXX Stratégie 7 - Implantation d'un éco-centre au site du LES

Implantation d'un éco-centre sur le site du LES de la ville de Val-d'Or. Les résidus accumulés à cet éco-centre seront vendus, en priorité, aux différentes entreprises du territoire. Par la suite, les

résidus non vendus seront donnés à des organismes sans but lucratif.						
	2003 : n/a	2006 RDD : 34 % Mat. recy. : 21,2 % Encombrants : 5 %				
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2004 RDD : 34 % Mat. recy. : 21,2 % Encombrants : 5 %	2007 RDD : 34 % Mat. recy. : 21,2 % Encombrants : 5 %				
	2005 RDD : 34 % Mat. recy. : 21,2 % Encombrants : 5 %	2008 RDD : 34 % Mat. recy. : 21,2 % Encombrants : 5 %				

Source : MRC de Vallée-de-l'Or

Tableau XXXI

Stratégie 7 suite...

- Implantation de minis éco-centres

Implantation de minis éco-centres à Malartic et Senneterre-ville. Ces minis éco-centres seront facilement accessibles pour les citoyens des pôles de Malartic et de Senneterre-ville. Des conteneurs y seront installés et , lorsque pleins, ils seront acheminés à l'éco-centre de Val-d'Or.

	2003 : n/a	2006 : 6,3 %	
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2004 : 6,3 %	2007 : 6,3 %	
	2005 : 6,3 %	2008 : 6,3 %	

Tableau XXXII Stratégie 8 – Lieu d'enfouissement sanitaire

Étant donné la fermeture du LES de la ville de Val-d'Or, prévue pour 2003, l'option de l'agrandissement du LES actuel est prioritaire.

Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées

Ne s'applique pas

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Notez que chacune de ces stratégies se fera à l'échelle de la MRC et que cette dernière prévoit entamer les démarches afin d'acquérir la compétence en gestion des matières résiduelles de tout son territoire.

Le droit de limitation ou d'interdiction de déchets éliminés sur le territoire

CHAPITRE 5

LE DROIT DE LIMITATION OU D'INTERDICTION DE DÉCHETS ÉLIMINÉS SUR LE TERRITOIRE

Selon l'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement, concernant le plan de gestion des matières résiduelles, la MRC doit faire état de son intention en ce qui concerne la limitation ou l'interdiction de matières résiduelles sur son territoire. L'article se lit comme suit :

« Dans le cas où une communauté urbaine ou une municipalité régionale de comté entend limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, elle doit faire état de son intention dans le plan et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées. Cette mesure s'appliquera lors de l'entrée en vigueur des plans de gestion aux nouveaux projets d'établissement et d'agrandissement d'installations d'élimination, sans égard au caractère public ou privé de ces installations, à l'exclusion d'une installation d'élimination qui appartient à une entreprise et qui s'en sert exclusivement pour éliminer des matières résiduelles qu'elle produit ».

Interdiction

La MRC de Vallée-de-l'Or prend position afin d'interdire, sur son territoire, la mise en décharge et l'incinération des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.* Conséquemment, la MRC n'exportera pas ses matières résiduelles vouées à l'élimination. La MRC désire être responsable de ses propres matières résiduelles.

Une exception s'applique par contre, soit celle du traitement des boues de fosses septiques. La MRC de Vallée-de-l'Or gère, depuis 1986, un site de disposition des boues de fosses septiques, approuvé par le ministère de l'Environnement. Bien qu'il soit utilisé en majorité par la population de notre MRC, ce site accueille aussi les boues de quelques MRC environnantes. Étant donné que la MRC de Vallée-de-l'Or a développé une expertise dans la gestion des boues de fosses septiques, elle

souhaite encore traiter les boues des MRC limitrophes.

* Exception faite de la ville de Lebel-sur-Quévillon ; leur DET est situé sur le territoire de la ville de Senneterre.

N.B. Les résidus forestiers ainsi que les résidus miniers ne sont pas considérés comme des résidus lorsqu'il est question d'importation et d'exportation de matières provenant de l'extérieur du territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or.

Budget et échéancier

CHAPITRE 6

BUDGET ET ÉCHÉANCIER

La présentation des scénarios comporte un échéancier précis des moyens de mise en oeuvre impliquant, notamment, la construction d'installations, la modification d'installations, l'achat d'équipements, la mise sur pied de nouveaux programmes et le maintien de services existants. Pour permettre une vue d'ensemble de tous les scénarios de gestion retenus, ceux-ci sont présentés sous forme de tableaux.

Tableau XXXIII Sensibilisation

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Conception						
Journaux	-	-	-	-	_	-
Dépliants	-	-	-	-	-	-
Télévision (capsules)	5 000	-	-	5 450	-	-
Kiosque portatif	5 000	-	-	-	-	_
Trousse pédagogique	2 500	-	-	2 725	-	-
Ligne « info-récup »	935	963	992	1 021	1 051	1 082
Plan de communication	-			-		
Sous-total	13 435	963	992	9 196	1 051	1 082
Opération						
Journaux	5 950	6 129	6 313	6 502	6 697	6 898
Dépliants	17 220	18 458	19 012	19 582	21 169	20 774
Télévision (capsules)	10 000	10 300	10 609	10 927	11 255	11 593
Kiosque portatif *	2 000	2 060	2 121	2 184	2 250	2 317
Trousse pédagogique	-	-	-	-	-	-
Ligne « info-récup » **	9 345	-	9 914	-	-	-
Salaire	25 200*		26 735*			
Sous-total	69 715	36 947	74 704	39 195	41 371	41 582
Total	83 150 \$	37 910 \$	75 696 \$	48 391 \$	42 422 \$	42 664 \$

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Les prix pour la conception et les opérations augmentent de 3% par an.

^{** 1} employé(e) temporaire (étudiant(e)) / 8 semaines

^{* 5} employés(és) temporaires / 4 mois pour la ligne « info-récup »

Tableau XXXIV Équipe de coordination et de mise en oeuvre

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Coordonnateur (0.5)	24 406	25 138	25 892	26 668	27 468	28 292
Chargée de projet	28 750	29 612	30 500	31 415	32 357	33 328
Technicien		28 750	29 612	30 500	31 415	32 357
Sous-total	53 156 \$	83 500 \$	86 004 \$	88 583 \$	91 240 \$	93 977 \$
Frais de bureau	14 350	23 900	24 617	25 356	26 117	26 900
Frais de véhicules	500	5 000	5 150	5 304	5 463	5 627
Frais de comité	2 000	2 060	2 121	2 185	2 251	2 319
Sous-total	16 850 \$	30 960 \$	31 888 \$	32 845 \$	33 831 \$	34 846 \$
Total	70 006 \$	114 460 \$	117 892 \$	121 428 \$	125 071 \$	128 823 \$

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Coordonnateur : 0,5 coordonnateur avec une augmentation de 3 % / an. Chargée de projet : Salaire de l'adjointe avec 3 % d'augmentation / an. Technicien : Salaire de l'adjoint avec 3 % d'augmentation / an.

Tableau XXXV Collecte spéciale des RDD

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Conception						
Opération						
Règlement interdisant la disposition des RDD à l'intérieur des matières destinées à l'enfouissement		-				
Collecte et traitement		28 476	29 330	30 210	31 116	32 050
Total		28 476 \$	29 330 \$	30 210 \$	31 116 \$	32 050 \$

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

La collecte sera faite dans toutes les municipalités, à l'exception de la ville de Vald'Or.

31,64 T (potentiellement récupérable) x 1 500 \$ / tonne x 60 % de récupération x 3 % (augmentation / an).

Tableau XXXVI Collecte sélective à trois voies

	0000	0004	2025	2000	0007	0000
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Conception						
Sacs bleus (récupération)			-	-	-	-
Sacs verts (déchets)			-	-	-	-
Sacs biodégradables (putrescibles)					-	-
Règlement interdisant la disposition de matières recyclables à l'intérieur des résidus destinés à l'enfouissement pour les ICI		-				
Sous-total						
Opération						
Collecte combinée *			630 000	630 000	630 000	630 000
Traitement & transport **			182 758	274 282	365 516	456 924
Collecte des encombrants			-	-	-	-
Voir les commerces pour faire l'acquisition des sacs		-				
Sous-total			812 758	904 282	995 516	1 086 924
Total			812 758\$	904 282\$	995 516\$	1086924\$

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

*45 \$ / porte (14 000)

** 58 \$ / tonne

Tableau XXXVII Plate-forme de compostage

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Conception						
Construction de la plate-forme	17 000		18 035*			
Essai-pilote compost BFS + putrescibles				19 329		
Projet de compostage domestique						
Essai-pilote de compostage du putrescible				19 329		
Sous-total	17 000		18 035	38 658		
Opération						
BFS + résidus verts**	80 575	83 717	87 015	90 479	94 116	96 033
BUÉ + putrescibles***					244 700	254 441
Promotion campagne de compostage domestique		1 000			1 093	
Compostage du putrescible					254 441	262 074
Sous-total	80 575	84 717	87 015	90 479	594 350	612 548
Total	97 575 \$	84 717 \$	105 050 \$	129 137 \$	594 350 \$	612 548 \$

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Calculs

- ** 647,2 TM de BFS + 405 Tm de résidus putrescibles = 1 mélange
- *** 1 820,03 Tm de BUÉ + 1 138,92 Tm de résidus putrescibles = 1 mélange

^{*}Agrandissement de la plate-forme Le tableau inclus le traitement des boues municipales (BFS + BUÉ)

Tableau XXXVIII

Éco-centre, minis éco-centres, dépôt permanent de RDD, centre de transbordement et centre de mise en ballots

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Conception						
Plans et devis	-	2 489	2 489	2 489	2 489	2 489
Construction éco-centre	-	46 518	46 518	46 518	46 518	46 518
Construction dépôt RDD	н	3 721	3 721	3 721	3 721	3 721
Construction centre trans.	-	46 518	46 518	46 518	46 518	46 518
Acquisition et amélioration minis éco- centres(Malartic, Senneterre)	-	11 164	11 164	11 164	11 164	11 164
Centre mise en ballots	-	46 518	46 518	46 518	46 518	46 518
Sous-total	-	156 928	156 928	156 928	156 928	156 928
Opération						
Éco-centre*	-	388 000	399 640	411 629	423 977	436 696
Dépôt RDD	-	79 605	79 605	79 605	79 605	79 605
Centre transbordement	-	-	-	-	-	-
Minis éco-centres (Malartic et Senneterre)**	-	260 000	267 800	275 834	284 109	292 632
Centre mise en ballots	100 000	103 000	106 090	109 272	112 550	115 926
Sous-total	100 000	830 605	853 135	876 340	900 241	924 859
Total	100 000 \$	987 533 \$	1010 063\$	1033 268\$	1057 169\$	1081 787\$

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

- * Opération éco-centre : inclus les frais des employés en alternance de 12 hrs
- ** Opération mini éco-centres : Inclus les frais des employés, de la collecte, du transport et autres frais afférents établis selon le budget d'opération de celui de la ville de Malartic en 2002.

N.B. Les coûts de conception ont été amortis sur 20 ans,

Tableau XXXIX
Lieu d'enfouissement technique

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Conception						
Plans et devis		-	39 312	39 312	39 312	39 312
Construction du LET		-	194 136	194 136	194 136	194 136
Sous-total			233 448	233 448	233 448	233 448
Aménagement des zones d'enfouissement		-	469 430	469 430	469 430	469 430
Fermeture des zones d'enfouissement			155 870	155 870	155 870	155 870
Opération annuelle			359 950	359 950	359 950	359 950
Post-fermeture			82 600	82 600	82 600	82 600
Acquisition LES (terrain + bâtiment)		-	11 350	11 350	11 350	11 350
Frais de protection de l'environnement			45 000	46 350	47 740	49 172
Sous-total			1 124 200	1 125 550	1 126 940	1 128 372
Total			1357648 \$	1358998 \$	1360388\$	1361820\$

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

2 employés au contrôle 2 employés à l'enfouissement

Acquisition du LES de la ville de Val-d'Or: 2 200 \$ terrain

119 800 \$ bâtisse

N.B. Les coûts de **conception** ainsi que **l'acquisition du terrain et de la bâtisse** ont été amortis sur 20 ans,

Tableau XL

Stratégies de gestion des matières résiduelles – Conception

)					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Sensibilisation						
Journaux, dépliants, télévision, kiosque, trousse pédagogique, ligne /info-récup/						
Collecte des matières résiduelles						
Implantation de la collecte sélective						
Plate-forme de compost						
Construction de la plate-forme						
Essai-pilote de compostage du putrescible						
Essai-pilote compost BFS + putrescibles						
Projet compostage domestique						
Éco-centre, RDD, transbordement						
Plans et devis						
Construction éco-centre						
Construction dépôt RDD						
Construction centre transbordement						
Construction centre mise en ballots						
LET.						
Plans et devis						
Construction LET						
Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002						

Tableau XLI

Stratégies de gestion des matières résiduelles - Opération

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Sensibilisation						
Journaux, dépliants, télévision, kiosque, trousse pédagogique, ligne /info-récup/						
Collecte spéciale des RDD						
Collecte et traitement						
Collecte des matières résiduelles						
Voir les commerces pour faire l'acquisition des sacs bleus						
transparents						
Collecte combinée						
Collecte des encombrants						
Plate-forme de compost						
BFS + résidus verts						
BUÉ + putrescibles						
Compostage putrescibles						
Projet de compostage domestique						
Éco-centre, RDD, transbordement						
Éco-centre						
Dépôt RDD						
Centre de transbordement						
Centre de mise en ballots						
LET.						
Aménagement zones d'enfouissement						
Fermeture zones d'enfouissement						
Opérations annuelles						
Post-fermeture						
Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002						

Tableau XLII
Tableau synthèse

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Conception	30 435	157 891	409 403	438 230	391 427	391 458
Opération	320 296	1 095 205	3 099 034	3 187 484	3 814 605	3 955 158
Total (\$)	350 731	1 253 096	3 508 437	3 625 714	4 206 032	4 346 616
Récupération %	7	12	32	47	57	67
Main-d'œuvre permanente	1,5	8,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Main-d'œuvre temporaire	5.5	0.5	0.5	5.5	0.5	0.5

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Liste des employés(es) de la MRC de Vallée-de-l'Or

- 0,5 Coordonnateur 2003
- 1,0 Chargée de projet en environnement 2003
- 0.5 Étudiant (e) kiosque portatif 2003 (nouveau)
- 1,0 Technicien en génie civil (ou environnement) 2004 (nouveau)

Liste des employés(es) ou des sous-traitants

- 1,0 Mini éco-centre Malartic 2004
- 1,0 Mini éco-centre Senneterre 2004
- 2,0 Éco-centre Val-d'Or 2004 (nouveau)
- 2.0 Centre de mise en ballots 2004 (nouveau)
- 2,0 Guérite Val-d'Or 2005
- 2,0 LET 2005

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Québec, 2001, 139 pages.

CHAMARD, CRIQ, ROCHE, Caractérisation des matières résiduelles au Québec, Québec, 2000, 212 pages.

COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC, Informations tirées du site Internet officiel de Collecte sélective Québec : www.coselective.gc.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONEMENT ET DE LA FAUNE, Guide de la collecte des résidus domestiques dangereux – pour une gestion environnementale des résidus solides municipaux, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 70 pages.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONEMENT ET DE LA FAUNE, Guide de la collecte et du compostage des résidus verts – pour une gestion environnementale des résidus solides municipaux, Québec, Les Publications du Québec, 1993, 85 pages.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONEMENT ET DE LA FAUNE, Guide de la collecte sélective des matières recyclables – pour une gestion environnementale des résidus solides municipaux, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 135 pages.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, Informations tirées du site Internet officiel du ministère de l'Environnement : www.menv.gouv.qc.ca

MRC DE VALLÉE-DE-L'OR, Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la ville de Val-d'Or – rapport d'étude technique, Étude effectuée par la firme de consultants Dessau-Soprin, 2001, 54 pages.

MRC DE VALLÉE-DE-L'OR, Essai de compostage des boues de fosses septiques – rapport final, Étude effectuée par la firme de consultants Dessau-Soprin, 2002, 26 pages.

MRC DE VALLÉE-DE-L'OR, Évaluation et validation des stratégies de gestion des matières résiduelles – rapport d'étude technique, Étude effectuée par la firme de consultants Dessau-Soprin, 2001, 71 pages.

MRC DE VALLÉE-DE-L'OR, *Premier schéma d'aménagement révisé*, Service de l'aménagement, 1997, 296 pages.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC), Base de données des matières résiduelles (BDM'))— à l'intention des responsables des plans de gestion des matières résiduelles (document papier et Internet), Québec, 2001, 31 pages.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC), Informations tirées du site Internet officiel de Recyc-Québec : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

LISTE DES TABLEAUX

	Municipalités et population	9
II	Les industries, commerces et institutions	. 10
III	Les résidus domestiques éliminés	.18
IV	Les résidus domestiques récupérés et/ou recyclés	. 19
V	Quantité de RDD collectés en moyenne à la ville de Val-d'Or l	lors
	d'une journée de collecte municipale	.21
VI	Quantité de RDD produits sur le territoire de la MRC	.22
VII	Quantité de boues mises en valeur	. 25
VIII	Quantité de boues éliminées	. 25
IX	Quantité totale de résidus générés	. 27
Χ	Quantité total de résidus éliminés	.28
XI	Quantité totale de résidus mise en valeur	. 28
XII	Proportion des résidus mis en valeur et des résidus éliminés	. 29
XIII	Mode de tarification de la clientèle de la municipalité de Belcou	rt29
XIV	Mode de tarification de la clientèle de la ville de Malartic	. 30
XV	Mode de tarification de la clientèle de la municipalité de Rivière-H	éva
		.31
XVI	Mode de tarification de la clientèle de la municipalité de Sennete	rre-
	paroisse	.31
XVII	Mode de tarification de la clientèle de la ville de Senneterre	.32
XVIII	Mode de tarification de la clientèle de la ville de Val-d'Or	. 32
XIX	Mode de tarification de la clientèle du TNO Lac Fouillac	. 33
XX	Mode de tarification de la clientèle du TNO Réservoir-Dozois	.33

XXI	Mode de tarification de la clientèle de la MRCVO, site de dispositio
	des boues de fosses septiques34
XXII	Coûts nets de la gestion des matières résiduelles34
XXIII	Relation entre le taux de récupération et les objectif
	gouvernementaux38
XXIV	Stratégie 1 – sensibilisation de la population39
XXV	Stratégie 2 – collecte sélective à trois voies39
XXVI	Stratégie 3 – collecte spéciale des RDD40
XXVII	Stratégie 4 – collecte spéciale des encombrants4
XXVIII	Stratégie 5 – traitement des boues municipales4
XXIX	Stratégie 6 – plate-forme de compostage4
XXX	Stratégie 7 – implantation d'un éco-centre au site du LES 42
XXXI	Stratégie 7 (suite) – implantation de minis éco-centres
XXXII	Stratégie 8 – Lieu d'enfouissement sanitaire43
XXXIII	Sensibilisation48
XXXIV	Équipe de coordination et de mise en œuvre49
XXXV	Collecte spéciale des RDD50
XXXVI	Collecte sélective à trois voies5
XXXVII	Plate-forme de compostage
XXXVIII	Éco-centre, minis éco-centres, dépôt permanent de RDD, centre d
	transbordement et centre de mise en ballots53
XXXIX	Lieu d'enfouissement technique54
XL	Stratégies de gestion des matières résiduelles – conception 55
XLI	Stratégies de gestion des matières résiduelles – opération 50
XLII	Tableau synthèse5